



2 flashs consécutifs à 2 mn d'intervalle

Par **Inbinette**, le **24/06/2009** à **15:26**

Bonjour,

Je viens de recevoir 2 contraventions, stipulant que je me suis fait flashée 2 fois à 2 min d'intervalles à 125 au lieu de 110 km.

La première stipule que le relevé de vitesse a été fait à 14 h 02 et l'autre à 14 h 04. Est-ce légal ? Cela me semble bizarre : si 5 radars sont mis les uns derrières les autres, on peut se faire flasher 5 fois d'affilé entre 14 h et 14 h 05 ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **25/06/2009** à **00:02**

Bonjour,

C'est tout à fait légal. Ce qui prouve que le 1er flash n'a pas suffi à vous faire lever le pied et vous avez continué comme si rien ne s'était passé.

125 km/h retenu (base du PV) c'est un peu plus de 130 réel pour une route à 110. C'est pas trop mal mais il y a mieux. Ce sera, de toute façon, 1 point de moins pour chacun des 2 pv. Le second point vous sera restitué dans 1 an si pas d'autre infraction, le 1er point retiré ne vous sera rendu que dans 3 ans. Cela doit faire réfléchir, non ?

Par **Inbinette**, le **25/06/2009** à **09:46**

Ce n'était pas 125 km retenu, mais la vitesse enregistrée ... La vitesse retenue était de 118 km/h !!!!

Je suis ici pour demander un conseil pas pour recevoir un cours de moral ... Le jour où vous prendrait l'autoroute A8 au niveau des adrets on en reparlera, c'est un des endroits où il y a le plus de flash en France car le tronçon de l'autoroute passe sans cesse de 110 à 130 ... M'étant fait flashé par derrière je ne l'ai pas vu et je n'ai pas ralenti car pas réalisé que j'étais à 8 km au-dessus de la vitesse ...

Je préfère ne pas avoir de réponses que des réponses de ce genre là !

Par **citoyenalpha**, le **25/06/2009 à 14:51**

Bonjour

demeurant sur la côte d'azur il est confirmé qu'il est bien placé 2 radars automatiques successifs sur le tronçon d'Aix vers Nice au niveau des Adrets. Ceux-ci sont indiqués par les panneaux règlementaires. Attention toutefois ils sont situés assez loin des panneaux de signalisation ce qui peut surprendre si on souhaite accélérer après avoir passer le radar.

En conséquence vos verbalisations sont légales et logiques.

Désolé mais il est vrai que ces 2 radars successifs sur une autoroute à fort trafic d'automobiliste occasionnel sont un excellent investissement pour l'Etat.

JACKPOT!!!! Le seul conseil a donné est de vérifier avant de partir la position des radars automatiques et d'être attentif aux panneaux qu'il soit de vitesse ou annonceur d'un radar automatique.

Et mon confrère a raison que pour éviter une verbalisation le mieux est d'être vigilant afin de respecter les limitations de vitesse même particulières qui sont toujours indiquées.

Toutefois il y a matière à jurisprudence.

En effet les 2 verbalisations sont successives et portent sur la même infraction "excès de vitesse". Or lorsque vous êtes flashé par les gendarmes et qu'ils vous poursuivent ils ne vous dressent pas 2 PV : 1 pour dépassement vitesse autorisé et 1 autre pour vitesse excessive. Reste plus qu'un radar automatique juste avant le contrôle des gendarmes pour écoper de 3 PV pour la même infraction.

C'est plaidable devant le tribunal de police. Ce serait intéressant pour la jurisprudence mais risqué pour celui qui tente de voir sa contravention confirmée et son amende augmentée (rappel contravention 4 ème classe amende max 750 euros)

Restant à votre disposition.